

Extrait du ACADÉMIE DE LYON

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/sbssa/spip.php?article915>

Nouveau décret sur les stages de formation

- Actualités -



Date de mise en ligne : jeudi 4 décembre 2014

Copyright © ACADÉMIE DE LYON - Tous droits réservés

Nouveau décret sur les stages de formation

Le décret modifie sur plusieurs points l'organisation des stages en application de la loi du **10 juillet 2014**. Il fixe un volume minimal de formation dans les établissements d'enseignement ainsi que l'encadrement pédagogique du stagiaire dans l'organisme d'accueil. Il fixe les mentions devant figurer dans la convention de stage, par exemple la gratification du stagiaire et les avantages qui lui sont offerts. Le décret fixe aussi une liste de formations dérogatoires pendant 2 ans. Le texte entre en vigueur immédiatement.

[Lien vers le site](#)

[Lien vers le décret](#)